

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 9 novembre 2022

Extrait du registre des délibérations

n° 2022-11-09-12

Date de la convocation	L'an deux mil vingt deux, le neuf novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.																		
02/11/2022																			
Convoqués : 23	Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Christine BOURDELLE (arrivée à 20h38), Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Marie-Hélène MARCEL, Anne-Marie LATEUR (arrivée à 20h09), Marylène FRANZ (départ à 21h30), Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE																		
Présents : 17																			
Représentés : 4	Étaient représentés : Christine BOURDELLE par Sonia DOUAY (jusqu'à 20h38), Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL (à partir de 21h30), Pascale GIRARD par Jean-Noël LECOINTE et Frédéric PINOIT par Pierre DURAND																		
Absents : 4																			
OBJET :	Étaient absents : Paolo MARCELO, Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Sébastien VILLAIN																		
Patrimoine	Richard BENOIT est désigné secrétaire de séance																		
Eclairage public	Monsieur le Maire explique que de grands secteurs de la commune sont équipés de lampes au sodium, grosses consommatrices d'électricité.																		
Modernisation	Il a donc demandé à la FDE d'étudier un plan de modernisation du parc d'électricité publique pour : <ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation de LED - Le remplacement de deux poteaux d'éclairage public dans la Cité du Bel Air 																		
Cité du Bel Air et la suppression des lanternes 150W (secteurs non définis)	Monsieur le Maire indique que cette opération permettrait à la commune de moderniser l'éclairage public et de réduire la consommation d'énergie et les coûts de maintenance d'environ 5 568,00 € /an soit un temps de retour de 12 années. De plus, cela permettrait également de réduire l'empreinte carbone de 2932 kg CO2 /an.																		
	Par convention entre le Conseil Départemental et la Fédération, l'aide départementale serait déduite par la Fédération du restant à charge des collectivités adhérentes à la Fédération, pour tous les accords donnés avant le 31 décembre 2022 (avec réalisation possible des travaux toute l'année 2023).																		
	Pour le financement de cette opération sous maîtrise d'ouvrage de la FDE avec un dépôt de dossier avant fin 2022 et une inscription au Budget Principal de 2023, la commune peut compter :																		
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Détail des montants pris en charge par la Fédération :</td> <td style="text-align: right;">27 061,00 €</td> </tr> <tr> <td>- 20 % du coût HT dans la limite des dépenses</td> <td style="text-align: right;">6 012,00 €</td> </tr> <tr> <td>- 50 % du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes et de mise aux normes du réseau</td> <td style="text-align: right;">10 313,00 €</td> </tr> <tr> <td>- La maîtrise d'œuvre = 7 % du coût HT des travaux</td> <td style="text-align: right;">29 466,00</td> </tr> <tr> <td>- La TVA sur les travaux</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Montant total pris en charge par la Fédération</td> <td style="text-align: right;">72 852,00 €</td> </tr> <tr> <td>- Aide du Département de la Somme</td> <td style="text-align: right;">50 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>- Contribution de la Commune</td> <td style="text-align: right;">64 256,00 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL TTC</td> <td style="text-align: right;">187 108,00 €</td> </tr> </table>	Détail des montants pris en charge par la Fédération :	27 061,00 €	- 20 % du coût HT dans la limite des dépenses	6 012,00 €	- 50 % du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes et de mise aux normes du réseau	10 313,00 €	- La maîtrise d'œuvre = 7 % du coût HT des travaux	29 466,00	- La TVA sur les travaux		Montant total pris en charge par la Fédération	72 852,00 €	- Aide du Département de la Somme	50 000,00 €	- Contribution de la Commune	64 256,00 €	TOTAL TTC	187 108,00 €
Détail des montants pris en charge par la Fédération :	27 061,00 €																		
- 20 % du coût HT dans la limite des dépenses	6 012,00 €																		
- 50 % du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes et de mise aux normes du réseau	10 313,00 €																		
- La maîtrise d'œuvre = 7 % du coût HT des travaux	29 466,00																		
- La TVA sur les travaux																			
Montant total pris en charge par la Fédération	72 852,00 €																		
- Aide du Département de la Somme	50 000,00 €																		
- Contribution de la Commune	64 256,00 €																		
TOTAL TTC	187 108,00 €																		

Suite de la délibération n°2022-11-09-12

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme ;
- de solliciter l'accompagnement financier du Département ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage ;
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 64 256,00 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,
Pierre DURAND

